

CLASSEMENT MEUBLES DE TOURISME EN ETOILES GRILLE D'AUTO-CONTRÔLE

Ce document fait référence aux critères obligatoires pour le classement des meublés de tourisme par niveau d'étoiles (de 1 à 5 étoiles). Il vous permet de déterminer la catégorie de classement à demander et de préparer au mieux la visite de contrôle.

Le classement des meublés de tourisme est un système à points "obligatoires" et "à la carte". La liste complète des critères est jointe au dossier (guide de contrôle).

1. Points correspondant à des critères obligatoires :

	CATEGORIE				
	1*	2*	3*	4*	5*
Nombre de points obligatoires maximum (NB)	151	168	198	224	233

Nota. : 95 % au moins de ces points doivent être atteints. Les 5 % maximum de points non atteints doivent être compensés par trois fois plus de points résultant de critères à la carte. Ces critères à la carte compensatoires ne peuvent pas être les mêmes que ceux qui servent à calculer le nombre minimum de points à atteindre dans la catégorie des critères à la carte, indiqué au 2.

2. Points correspondant à des critères à la carte :

	CATEGORIE				
	1*	2*	3*	4*	5*
Nombre de points à la carte à atteindre	5%	10%	20%	30%	40%

Pré-requis :

Un logement meublé d'une pièce d'habitation destiné à accueillir une ou deux personnes doit avoir une surface minimale de 9 m² lorsque la cuisine est séparée ou au moins 12 m² lorsqu'il existe un coin cuisine."

Critères obligatoires non compensables (ONC / critères 95 à 99) :

La propreté des lieux et des équipements listés ne font plus l'objet d'une moyenne de points attribués. Le critère « ONC » ne peut être compensé par trois fois plus de points optionnels. Si ces points « ONC » ne sont pas validés, le total des points obligatoires à respecter ne pourra pas être atteint et le classement ne pourra pas être prononcé.

Rappel :

Les couchages installés dans un coin montagne, coin cabine, ou autre pièce n'ayant pas la qualité d'une pièce d'habitation ne sont pas comptabilisés pour le classement.



GRILLE 1 : CRITERES OBLIGATOIRES POUR 1 ETOILE

N° CRITERE	POINTS	OUI	NON	CRITERES DE CLASSEMENT	PRECISIONS
1	5			Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris, hors salle(s) d'eau et WC) Exigence : Surface minimum de la pièce principale d'habitation pour 2 personnes : 12 m² Surface moyenne minimum chambre(s) supplémentaire(s), pour 2 personnes : 7 m² Surface minimum par personne supp (au-delà des 2 premières) par pièce d'habitation : 3 m²	Surfaces prises en compte sous une hauteur de plafond minimale de 1.80 m Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur Maximum 2 personnes supplémentaires par pièce d'habitation Pour les T2 et plus, les surfaces habitables peuvent être globalisées (hors sanitaires) dans la limite de 7 m² min. par pièce Tolérance de 4 couchages par pièce d'habitation
EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS					
3	1			Prise de courant libre dans chaque pièce d'habitation	Y compris les salles d'eau (les multiprises ne valident pas le critère)
4	3			Eclairage en état de fonctionnement dans chaque pièce	Eclairage électrique correct et suffisant
14	3			Occultation opaque dans chaque pièce recevant du couchage	Volets ou rideaux, stores occultants
16	5			Existence d'un système de chauffage, quelle que soit la période de location	Y compris dans les salles d'eau. Les chauffages d'appoints ne sont pas acceptés
20	2			Etendage à linge	Présent à l'intérieur du logement
21	3			Ustensiles de ménage appropriés au logement (minimum : un seau et un balai à brosse avec serpillière ou un balai de lavage à frange avec seau et presse, aspirateur ou équipement équivalent)	Présents à l'intérieur du logement
23	3			Placards ou éléments de rangement en nombre suffisant (Critère non applicable à partir de 3*)	Si penderie, celle-ci doit être équipée de cintres de qualité (exemples : bois ou type « sécurisé », cintres « fil de fer » non acceptés.)
25	4			Présence d'une table et des assises correspondant à la capacité d'accueil du meublé	
26	3			Présence d'un canapé ou fauteuil(s) adapté à la capacité d'accueil	Canapé convertible accepté. Le critère devient non applicable s'il n'y a pas de séjour (exemple : studio)
27	1			Présence d'une table basse	Le critère devient non applicable dans le cas de studios
AMENAGEMENT DES CHAMBRES					
28	4			Respect des dimensions du ou des lits : Pour 1 personne : 80 cm x 190 cm (1*) 90 cm x 190 cm (2* et 3*) 90 cm x 200 cm (4* et 5*) Pour 2 personnes : 140 cm x 190 cm (1*, 2* et 3*) 160 cm x 200 cm (4* et 5*)	Tolérance pour : - lits superposés (80cmx190cm) - lits jumeaux ou lits gigogne (80cmx190cm) pouvant être assemblés en lit double de 160 cm - canapé-lits convertibles (130cmx190cm) - uniquement pour les studios de catégorie 1* et 2* - lits escamotables pour les studios (toutes catégories)
30	2			Présence d'oreiller(s) en quantité suffisante	Un oreiller par personne pour les 1* et 2*. Deux oreillers par personne pour les 3*, 4* et 5*
31	2			2 couvertures ou 1 couette par lit	
32	2			Matelas et oreillers protégés par des alaises ou des housses amovibles	
33	2			Eclairage en-tête de lit par personne avec interrupteur individuel	
SANITAIRES : EQUIPEMENTS SANITAIRES REQUIS POUR LES LOGEMENTS JUSQU' A 6 PERSONNES					
37	2			Une salle d'eau privative dans un espace clos et aéré, intérieur au logement	Présence d'une fenêtre ou ventilation.
38	3			Une salle d'eau privative avec accès indépendant dans un espace intérieur au logement	
39	3			Equipement minimum salle d'eau : - un lavabo avec eau chaude - une douche et/ou baignoire (équipée d'une douchette) avec pare-douche (Critère non applicable à partir de 4*)	
41	2			WC (avec cuvette, abattant, chasse d'eau, dérouleur et poubelle) privatif intérieur au logement (Critère non applicable à partir du 5*)	Toilette sèche acceptée
43	5			Une 2 ^{ème} salle d'eau privative dans un espace clos et aéré, intérieur au logement et avec accès indépendant	Pour les logements de moins de 7 pers, ce critère et NA pour les 1*,2*,3*,4*. Si toutes les chambres sont équipées de salles d'eau, alors le critère est validé Le critère peut être validé si cette 2ème salle d'eau n'a pas d'accès indépendant ; uniquement si la 1ère salle d'eau jusqu'à 6 pers a bien un accès indépendant

SANITAIRES : EQUIPEMENTS SANITAIRES REQUIS POUR LES LOGEMENTS A PARTIR DE 7 PERSONNES					
44	3			Equipement minimum salle d'eau supplémentaire : - un lavabo avec eau chaude - une douche et/ou baignoire (équipée d'une douchette) avec pare-douche ; une baignoire et une douche	Pour les logements de moins de 7 pers, ce critère et NA pour les 1*,2*,3*,4*
45	2			Un 2 ^{ème} WC intérieur au logement WC (avec cuvette, abattant, chasse d'eau, dérouleur et poubelle) privatif intérieur au logement	Toilette sèche acceptée Pour les logements de moins de 7 pers, ce critère et NA pour les 1*,2*,3*,4*
EQUIPEMENTS SALLE D'EAU					
49	1			Patères(s) ou porte-serviettes	
51	2			Miroir de salle de bain	
53	2			Tablette sous miroir, plan vasque ou étagère proche du miroir	
EQUIPEMENTS CUISINE OU COIN CUISINE					
56	3			Evier avec robinet mélangeur ou mitigeur	
57	3			Table de cuisson Logement jusqu'à 4 personnes : 2 foyers Logement à partir de 5 personnes : 4 foyers	Pour exigence de 4 foyers, si plaque induction ou vitrocéramique à 3 foyers, critère réputé acquis
59	3			Four ou mini-four	
61	4			Ventilation ou ventilation mécanique contrôlée	Il est entendu par "ventillation" une aération naturelle dans la cuisine ou le coin cuisine
63	3			Quantité de Vaisselle de table non dépareillée minimum par personne : 2 verres à eau, 1 verre à vin, 2 assiettes plates, 2 assiettes creuses, 2 assiettes à dessert, 2 grandes cuillères, 2 petites cuillères, 2 couteaux, 2 fourchettes, 2 bols, 2 tasses ou mugs	
65	3			Equipement minimum pour la préparation des repas : 1 saladier, 1 plat allant au four, 1 plat, 2 casseroles, 1 poêle, 1 fait-tout, 1 tire- bouchon, 1 décapsuleur, 1 paire de ciseaux, 1 planche à découper, 1 couteau à pain, 1 passoire, 1 couvercle, 1 essoreuse à salade, 1 plat à tarte ou moule à gâteau, 1 ouvre-boîte, 1 économiseur, 1 dessous de plat, 1 verre doseur, 1 louche, 1 écumoir, 1 spatule, 1 fouet	
68	2			Cafetière	
74	4			Réfrigérateur avec compartiment conservateur	110 litres pour 2 personnes, 10 litres en plus par occupant supplémentaire
76	1			Poubelle fermée avec couvercle	Avec couvercle, même si dans un placard
ENVIRONNEMENT ET EXTERIEURS					
77	4			Ascenseur pour accéder au 4 ^{ème} étage à partir du rez de chaussée (Critère non applicable à partir de 3*)	Sauf contrainte locale ou architecturale. Si le logement est au rez de chaussée, le critère devient non applicable Si le logement est situé entre le 1 ^{er} et 3 ^{ème} étage, le critère est optionnel
79	4			Parking voiture : emplacement à proximité	En cas de contrainte locale, le critère devient non applicable
ETAT ET PROPRETE DES INSTALLATIONS ET DES EQUIPEMENTS / CRITERES OBLIGATOIRES NON COMPENSABLES					
95	5			Les sanitaires (toilette(s) et salle(s) d'eau) sont propres et en bon état	Le sol, le plafond, la paroi de douche (ou rideau de douche) et les murs sont propres et en bon état (absence de moisissures, saletés, traces de calcaire, cheveux...). Absence de carrelage cassé et de revêtement abîmé
96	5			Les sols, murs et plafonds sont propres et en bon état	Absence de saleté sur les murs, de peinture écaillées, le papier peint abîmé et déchiré, de carrelage cassé, de moquette tachée, de traces de moisissures...
97	5			Le mobilier est propre et en bon état	Absence de mobiliers cassés, déboîtés et sales
98	5			La literie est propre et en bon état	Ensemble constitué par matelas et sommier. Absence de tâches, de trous, de décoloration
99	5			La cuisine ou coin cuisine et les équipements sont propres et en bon état	Absence d'équipements cassés, déboîtés et sales. Absence de saletés sur les murs, de peintures écaillées, de carrelage cassé, de traces de moisissure...
SERVICES AUX CLIENTS					
100	3			Mise à disposition de dépliants et brochures d'informations locales pratiques et touristiques en français et dans au moins une langue étrangère	
105	2			Draps de lit proposés systématiquement par le loueur	
106	2			Linge de toilette proposé systématiquement par le loueur	
111	2			Présence de produits d'entretien	

ACCESSIBILITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE					
116	2			Informations concernant l'accessibilité sur les supports d'information	
121	1			Document accessible mis à disposition	Si le meublé est labellisé Tourisme et handicap, le critère est validé
123	3			Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie	
126	3			Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau	
128	1			Existence d'un système de tri des déchets dédié au logement	Si l'immeuble ou la commune n'a pas mis en place un système de tri sélectif alors le critère est non applicable
130	2			Information des clients sur les actions qu'ils peuvent réaliser lors de leur séjour en matière de respect de l'environnement	
132	1			Mise à disposition d'au moins deux produits d'entretien respectueux de l'environnement	
GRILLE 1 : CRITERES OPTIONNELS POUR 1 ETOILE					
N° CRITERE	POINTS	OUI	NON	CRITERES DE CLASSEMENT	PRECISIONS
2	1 à 5			Surface totale majorée	Bonification de 1 point par tranche de 20 % de surface supp (de 1 à 5 points). Ne sont prises en compte que les superficies existantes sous une hauteur de plafond de 1,80m. Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur. Le critère peut être validé indépendamment du précédent
EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS					
5	1			Mise à disposition d'un téléphone privatif à l'intérieur du logement	Téléphone en commun non accepté. Sauf impossibilité technique (ex : zones blanches justifiées), alors le critère est non applicable
6	2			Accès internet par un réseau local sans fil (WiFi)	Sauf impossibilité technique (ex : zones blanches justifiées), alors le critère est non applicable
7	2			Accès internet filaire avec câble fourni	Sauf impossibilité technique (ex : zones blanches justifiées), alors le critère est non applicable
8	2			Télévision à écran plat avec télécommande	
9	2			Accès à des chaînes supplémentaires à l'offre de la TNT	
10	1			Possibilité d'accéder à au moins deux chaînes internationales	
11	2			Radio	
12	1			Enceinte connectée	
13	2			Mise à disposition d'un système de lecture de vidéos	Un lecteur DVD ne permet pas de valider ce critère
15	3			Le logement est équipé de double vitrage	Ce critère est non applicable en cas d'impossibilité architecturale et/ ou impossibilité locale justifiée
17	3			Existence d'un système de climatisation et / ou de rafraîchissement d'air en état de fonctionnement	Sauf Saint Pierre et Miquelon et haute montagne (>1000 mètres d'altitude) alors le critère est non applicable. A vérifier par tout moyen
18	3			Machine à laver le linge pour les logements de 4 personnes et plus	Pour les catégories 1* et 2 *, équipement pouvant être commun à plusieurs logements, avec accès indépendant, libre et gratuit. Pour les catégories 3*, 4* et 5*, lave-linge privatif obligatoire - tolérance dans un local privatif extérieur au logement
19	2			Sèche-linge électrique pour les logements de 6 personnes et plus	Pour les catégories 1*, 2* et 3*, équipement pouvant être commun à plusieurs logements avec accès indépendant et accessible librement et gratuitement. Pour les catégories 4* et 5*, sèche-linge privatif obligatoire - tolérance dans un local privatif extérieur au logement. Sauf exception justifiée par le climat (DROM-COM), alors le critère est non applicable
22	2			Fer et table à repasser	
24	3			Placards ou éléments de rangement dans chaque pièce d'habitation	Obligatoire dans chaque pièce d'habitation pour les catégories 3*, 4* et 5*
AMENAGEMENT DES CHAMBRES					
29	2			Matelas haute densité et / ou avec une épaisseur de qualité	La densité doit être supérieure à 30 kg/m3 ou équivalent. L'épaisseur doit être minimum de 21 cm
34	2			Interrupteur ou système de commande de l'éclairage central près du lit	
35	1			Présence d'une prise de courant libre située près du lit	
36	2			Présence d'une table de chevet par personne	
SANITAIRES : EQUIPEMENTS SANITAIRES REQUIS POUR LES LOGEMENTS <u>JUSQU' A 6 PERSONNES</u>					
40	2			Présence d'une salle d'eau ainsi équipée : - un lavabo avec eau chaude - 1 douche (dimensions sup au standard) et / ou 1 baignoire (équipée d'une douchette) avec pare-douche (dimensions supérieures au standard) ; 1 baignoire et 1 douche	Dimension douche standard = 80 cm x 80 cm Dimensions baignoire standard = 170 cm x 75 cm
42	2			Un WC (avec cuvette, abattant, chasse d'eau, dérouleur et poubelle) privatif intérieur au logement indépendant de la salle d'eau	Toilette sèche acceptée

EQUIPEMENTS SALLE D'EAU					
46	2			Deux points lumineux dont un sur le lavabo	
47	3			Présence de produits d'accueil	
48	2			Une prise de courant libre à proximité du miroir	
50	2			Sèche-serviettes électrique	
52	2			Miroir en pied	
54	2			Espace(s) de rangement supplémentaire(s)	
55	1			Sèche-cheveux électrique en nombre suffisant	Un deuxième sèche-cheveux est exigé dans le logement à partir de 7 personnes
EQUIPEMENTS CUISINE OU COIN CUISINE					
58	2			Plaque vitrocéramique, à induction ou à gaz	
60	2			Four à micro-ondes	
62	2			Hotte aspirante	
64	1			Vaisselle supplémentaire : 1 coupe à champagne, 1 verre à apéritif par personne	
66	2			Au moins deux équipements de petit-électroménager	Ex : appareil à raclette, fondue, balance électronique, mixer plongeant, gauffrier, ...
67	3			Autocuiseur ou cuit-vapeur ou robot de cuisine multifonctions	
69	2			Machine à espresso	
70	1			Bouilloire	
71	1			Grille-pain	
72	2			Lave-vaisselle pour les logements à partir de 2 personnes	
73	2			Lave-vaisselle de 6 couverts ou plus pour les logements à partir de 4 personnes	
75	2			Présence d'un congélateur ou compartiment congélateur	
ENVIRONNEMENT ET EXTERIEURS					
78	4			Pour accéder au 3ème étage à partir du rez-de-chaussée	Sauf contrainte locale ou architecturale. Pour les catégories 1* et 2*, les points se cumulent avec ceux du critère précédent. Si le logement est situé en rez-de-chaussée, alors lorsque le critère est obligatoire il devient non applicable. Si le logement est situé entre le 1er et 2ème étage, alors lorsque le critère est obligatoire il devient optionnel
80	3			Emplacement(s) privatif(s)	En cas de contrainte locale le critère est non applicable
81	2			Garage ou abri couvert privatif	
82	2			Logement avec balcon, loggia ou veranda (3 m² minimum)	
83	3			Logement avec terrasse ou jardin privé (8 m² minimum)	Cour intérieure aménagée tolérée
84	4			Logement avec parc ou jardin (50 m² minimum)	200 m² minimum quand il est commun à d'autres logements
85	2			Présence de mobilier de jardin privatif propre et en bon état	
86	2			Mise à disposition d'une plancha extérieure et/ou d'un barbecue extérieur	
87	2			Un équipement léger de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété
88	2			Un équipement aménagé de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété
89	2			Piscine extérieure ou intérieure	Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété
90	2			Piscine extérieure ou intérieure chauffée	Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété
91	1			Existence de rangement(s) pour équipement sportif	Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété. NA si localisation non adaptée
92	2			Logement avec vue paysagère (vue mer, montagne, plaine ou zone urbaine)	
93	3			Logement avec accès immédiat à un environnement offrant la possibilité de faire des activités : nature, culture et sport	Accès situé à 1 km maximum
94	3			Logement avec accès immédiat aux commerces, services et transports en commun	Accès situé à 1 km maximum
SERVICES AUX CLIENTS					
101	2			Mise à disposition d'un livret d'accueil	
102	3			Accueil sur place par le propriétaire ou son représentant	
103	2			Cadeau de bienvenue à l'arrivée du client	
104	2			Existence d'une boîte à clé ou système équivalent	
107	2			Linge de table	

108	2			Lits faits à l'arrivée proposés systématiquement par le loueur	
109	2			Matériel pour bébé à la demande	
110	2			Service de ménage proposé systématiquement	
112	2			Adaptateurs électriques	
113	2			Existence d'un site internet ou d'une page internet dédiée au logement	
114	1			Existence d'un site internet ou d'une page internet dédiée au logement en une langue étrangère	
115	2			Animaux de compagnie admis	

ACCESSIBILITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

117	2			Mise à disposition de télécommande de télévision à grosses touches et de couleurs contrastées	
118	2			Présence d'un siège de douche avec barre d'appui	
119	2			Présence de WC avec barre d'appui	
120	2			Largeur de toutes les portes adaptées	Minimum 0,77 m (passage utile)
122	3			Obtention du label Tourisme et Handicap	
124	1			Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie supplémentaire	Les points se cumulent avec ceux du critère précédent
125	2			Borne de recharge pour les véhicules électriques	
127	1			Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau supplémentaire	Les points se cumulent avec ceux du critère précédent
129	1			Existence d'un composteur	
131	2			Présence de produits d'accueil écologiques dans la salle de bains	
133	3			Obtention d'un label environnemental	Les labels autorisés pour valider le critère sont les labels recommandés par l'ADEME

GRILLE 2 : CRITERES OBLIGATOIRES POUR 2 ETOILES

En plus des critères obligatoires pour 1 étoile

N° CRITERE	POINTS	OUI	NON	CRITERES DE CLASSEMENT	PRECISIONS
EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS					
6	2			Accès internet par un réseau local sans fil (wifi)	Sauf impossibilité technique (ex. zones blanches justifiées), alors le critère est non applicable
8	2			Télévision à écran plat avec télécommande	
EQUIPEMENTS SALLE D'EAU					
48	2			Une prise de courant libre à proximité du miroir	
EQUIPEMENTS CUISINE OU COIN CUISINE					
60	2			Four à micro-ondes	
66	2			Au moins 2 équipements de petit-électroménager	Ex : appareil à raclette, fondue, balance électronique, mixer plongeant, gauffrier, ...
70	1			Bouilloire	
71	1			Grille-pain	
SERVICES AUX CLIENTS					
102	3			Accueil sur place par le propriétaire ou son représentant	
110	2			Service de ménage proposé systématiquement	

GRILLE 2 : CRITERES OPTIONNELS POUR 2 ETOILES

En plus des critères obligatoires pour 1 étoile

2	1 à 5			Surface totale majorée	Bonification de 1 point par tranche de 20 % de surface supp (de 1 à 5 points) Ne sont prises en compte que les superficies existantes sous une hauteur de plafond de 1,80m. Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur. Le critère peut être validé indépendamment du précédent
5	1			Mise à disposition d'un téléphone privatif à l'intérieur du logement	Téléphone en commun non accepté. Sauf impossibilité technique (ex : zones blanches justifiées), alors le critère est non applicable
7	2			Accès internet filaire avec câble fourni	Sauf impossibilité technique (ex : zones blanches justifiées), alors le critère est non applicable
9	2			Accès à des chaînes supplémentaires à l'offre de la TNT	
10	1			Possibilité d'accéder à au moins deux chaînes internationales	
11	2			Radio	

12	1			Enceinte connectée	
13	2			Mise à disposition d'un système de lecture de vidéos	Un lecteur DVD ne permet pas de valider ce critère
15	3			Le logement est équipé de double vitrage	Ce critère est non applicable en cas d'impossibilité architecturale et/ ou impossibilité locale justifiée
17	3			Existence d'un système de climatisation et / ou de rafraîchissement d'air en état de fonctionnement	Sauf Saint Pierre et Miquelon et haute montagne (>1000 mètres d'altitude) alors le critère est non applicable. A vérifier par tout moyen
18	3			Machine à laver le linge pour les logements de 4 personnes et plus	Pour les catégories 1* et 2 *, équipement pouvant être commun à plusieurs logements, avec accès indépendant, libre et gratuit. Pour les catégories 3*, 4* et 5*, lave-linge privatif obligatoire - tolérance dans un local privatif extérieur au logement
19	2			Sèche-linge électrique pour les logements de 6 personnes et plus	Pour les catégories 1*, 2* et 3*, équipement pouvant être commun à plusieurs logements avec accès indépendant et accessible librement et gratuitement. Pour les catégories 4* et 5*, sèche-linge privatif obligatoire - tolérance dans un local privatif extérieur au logement. Sauf exception justifiée par le climat (DROM-COM), alors le critère est non applicable
22	2			Fer et table à repasser	
24	3			Placards ou éléments de rangement dans chaque pièce d'habitation	Obligatoire dans chaque pièce d'habitation pour les catégories 3*, 4* et 5*
29	2			Matelas haute densité et / ou avec une épaisseur de qualité	La densité doit être supérieure à 30 kg/m3 ou équivalent. L'épaisseur doit être minimum de 21 cm
34	2			Interrupteur ou système de commande de l'éclairage central près du lit	
35	1			Présence d'une prise de courant libre située près du lit	
36	2			Présence d'une table de chevet par personne	
40	2			Présence d'une salle d'eau ainsi équipée : - un lavabo avec eau chaude - 1 douche (dimensions sup au standard) et / ou 1 baignoire (équipée d'une douchette) avec pare-douche (dimensions sup au standard) ; 1 baignoire et 1 douche	Dimension douche standard = 80 cm x 80 cm Dimensions baignoire standard = 170 cm x 75 cm
42	2			Un WC (avec cuvette, abattant, chasse d'eau, dérouleur et poubelle) privatif intérieur au logement indépendant de la salle d'eau	Toilette sèche acceptée
46	2			Deux points lumineux dont un sur le lavabo	
47	3			Présence de produits d'accueil	
50	2			Sèche-serviettes électrique	
52	2			Miroir en pied	
54	2			Espace(s) de rangement supplémentaire(s)	
55	1			Sèche-cheveux électrique en nombre suffisant	Un deuxième sèche-cheveux est exigé dans le logement à partir de 7 personnes
58	2			Plaque vitrocéramique, à induction ou à gaz	
62	2			Hotte aspirante	
64	1			Vaisselle supplémentaire : 1 coupe à champagne, 1 verre à apéritif par personne	
67	3			Autocuiseur ou cuit-vapeur ou robot de cuisine multifonctions	
69	2			Machine à expresso	
72	2			Lave-vaisselle pour les logements à partir de 2 personnes	
73	2			Lave-vaisselle de 6 couverts ou plus pour les logements à partir de 4 personnes	
75	2			Présence d'un congélateur ou compartiment congélateur	
78	4			Pour accéder au 3ème étage à partir du rez-de-chaussée	Sauf contrainte locale ou architecturale Pour les catégories 1* et 2*, les points se cumulent avec ceux du critère précédent Si le logement est situé en rez-de-chaussée, alors lorsque le critère est obligatoire il devient non applicable. Si le logement est situé entre le 1er et 2ème étage, alors lorsque le critère est obligatoire il devient optionnel
80	3			Emplacement(s) privatif(s)	En cas de contrainte locale le critère est non applicable
81	2			Garage ou abri couvert privatif	
82	2			Logement avec balcon, loggia ou veranda (3 m² minimum)	
83	3			Logement avec terrasse ou jardin privé (8 m² minimum)	Cour intérieure aménagée tolérée
84	4			Logement avec parc ou jardin (50 m² minimum)	200 m² minimum quand il est commun à d'autres logements
85	2			Présence de mobilier de jardin privatif propre et en bon état	
86	2			Mise à disposition d'une plancha extérieure et/ou d'un barbecue extérieur	
87	2			Un équipement léger de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété

88	2			Un équipement aménagé de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété
89	2			Piscine extérieure ou intérieure	Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété
90	2			Piscine extérieure ou intérieure chauffée	Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété
91	1			Existence de rangement(s) pour équipement sportif	Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété. NA si localisation non adaptée
92	2			Logement avec vue paysagère (vue mer, montagne, plaine ou zone urbaine)	
93	3			Logement avec accès immédiat à un environnement offrant la possibilité de faire des activités : nature, culture et sport	Accès situé à 1 km maximum
94	3			Logement avec accès immédiat aux commerces, services et transports en commun	Accès situé à 1 km maximum
101	2			Mise à disposition d'un livret d'accueil	
103	2			Cadeau de bienvenue à l'arrivée du client	
104	2			Existence d'une boîte à clé ou système équivalent	
107	2			Linge de table	
108	2			Lits faits à l'arrivée proposés systématiquement par le loueur	
109	2			Matériel pour bébé à la demande	
112	2			Adaptateurs électriques	
113	2			Existence d'un site internet ou d'une page internet dédiée au logement	
114	1			Existence d'un site internet ou d'une page internet dédiée au logement en une langue étrangère	
115	2			Animaux de compagnie admis	
117	2			Mise à disposition de télécommande de télévision à grosses touches et de couleurs contrastées	
118	2			Présence d'un siège de douche avec barre d'appui	
119	2			Présence de WC avec barre d'appui	
120	2			Largeur de toutes les portes adaptées	Minimum 0,77 m (passage utile)
122	3			Obtention du label Tourisme et Handicap	
124	1			Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie supplémentaire	Les points se cumulent avec ceux du critère précédent
125	2			Borne de recharge pour les véhicules électriques	
127	1			Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau supplémentaire	Les points se cumulent avec ceux du critère précédent
129	1			Existence d'un composteur	
131	2			Présence de produits d'accueil écologiques dans la salle de bains	
133	3			Obtention d'un label environnemental	Les labels autorisés pour valider le critère sont les labels recommandés par l'ADEME

GRILLE 3 : CRITERES OBLIGATOIRES POUR 3 ETOILES

En plus des critères obligatoires pour 1 étoile et 2 étoiles

N° CRITERE	POINTS	OUI	NON	CRITERES DE CLASSEMENT	PRECISIONS
EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS					
11	2			Radio	Sauf impossibilité technique (ex. zones blanches justifiées), alors le critère est non applicable
18	3			Machine à laver le linge pour les logements de 4 personnes et plus	Lave linge privatif obligatoire - Tolérance dans local privatif extérieur au logement
22	2			Fer et table à repasser	
24	3			Placards ou éléments de rangement dans chaque pièce d'habitation	
AMENAGEMENT DES CHAMBRES					
36	2			Présence d'une table de chevet par personne	
EQUIPEMENTS SALLE D'EAU					
46	2			Deux points lumineux dont 1 sur le lavabo	
47	3			Présence de produits d'accueil	
54	2			Espace(s) de rangement supplémentaire(s)	
55	1			Sèche-Cheveux électrique en nombre suffisant	Un 2ème sèche-cheveux est exigé dans le logement à partir de 7 pers
EQUIPEMENTS CUISINE OU COIN CUISINE					
73	2			Lave-vaisselle de 6 couverts ou plus pour les logements à partir de 4 pers.	
75	2			Présence d'un congélateur ou compartiment congélateur	

ENVIRONNEMENT ET EXTERIEURS					
78	4			Pour accéder au 3ème étage à partir du rez-de-chaussé	Sauf contrainte locale ou architecturale Si le logement est au rez de chaussée, le critère devient non applicable Si le logement est situé entre le 1er et 2ème étage, le critère est optionnel
80	3			Emplacement(s) privatif(s)	En cas de contrainte locale, le critère est non applicable
SERVICES AUX CLIENTS					
101	2			Mise à disposition d'un livret d'accueil	
107	2			Linge de table	
109	2			Matériel pour bébé à la demande	
GRILLE 3 : CRITERES OPTIONNELS POUR 3 ETOILES En plus des critères obligatoires pour 1 étoile et 2 étoiles					
2	1 à 5			Surface totale majorée	Bonification de 1 point par tranche de 20 % de surface supp (de 1 à 5 points) Ne sont prises en compte que les superficies existantes sous une hauteur de plafond de 1,80m. Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur Le critère peut être validé indépendamment du précédent
5	1			Mise à disposition d'un téléphone privatif à l'intérieur du logement	Téléphone en commun non accepté Sauf impossibilité technique (ex : zones blanches justifiées), alors le critère est non applicable
7	2			Accès internet filaire avec câble fourni	Sauf impossibilité technique (ex : zones blanches justifiées), alors le critère est non applicable
9	2			Accès à des chaînes supplémentaires à l'offre de la TNT	
10	1			Possibilité d'accéder à au moins deux chaînes internationales	
12	1			Enceinte connectée	
13	2			Mise à disposition d'un système de lecture de vidéos	Un lecteur DVD ne permet pas de valider ce critère
15	3			Le logement est équipé de double vitrage	Ce critère est non applicable en cas d'impossibilité architecturale et/ ou impossibilité locale justifiée
17	3			Existence d'un système de climatisation et / ou de rafraîchissement d'air en état de fonctionnement	Sauf Saint Pierre et Miquelon et haute montagne (>1000 mètres d'altitude) alors le critère est non applicable. A vérifier par tout moyen
19	2			Sèche-linge électrique pour les logements de 6 personnes et plus	Pour les catégories 1, 2 et 3 étoiles, équipement pouvant être commun à plusieurs logements avec accès indépendant et accessible librement et gratuitement Pour les catégories 4 et 5 étoiles, sèche-linge privatif obligatoire - tolérance dans un local privatif extérieur au logement. Sauf exception justifiée par le climat (DROM-COM), alors le critère est non applicable
29	2			Matelas haute densité et / ou avec une épaisseur de qualité	La densité doit être supérieure à 30 kg/m3 ou équivalent. L'épaisseur doit être minimum de 21 cm
34	2			Interrupteur ou système de commande de l'éclairage central près du lit	
35	1			Présence d'une prise de courant libre située près du lit	
40	2			Présence d'une salle d'eau ainsi équipée : - un lavabo avec eau chaude - une douche (dimensions supérieures au standard) et / ou une baignoire (équipée d'une douchette) avec pare-douche (dimensions supérieures au standard) ; une baignoire et une douche	Dimension douche standard = 80 cm x 80 cm Dimensions baignoire standard = 170 cm x 75 cm
42	2			Un WC (avec cuvette, abattant, chasse d'eau, dérouleur et poubelle) privatif intérieur au logement indépendant de la salle d'eau	Toilette sèche acceptée
50	2			Sèche-serviettes électrique	
52	2			Miroir en pied	
58	2			Plaque vitrocéramique, à induction ou à gaz	
62	2			Hotte aspirante	
64	1			Vaisselle supplémentaire : 1 coupe à champagne, 1 verre à apéritif par personne	
67	3			Autocuiseur ou cuit-vapeur ou robot de cuisine multifonctions	
69	2			Machine à espresso	
72	2			Lave-vaisselle pour les logements à partir de 2 personnes	
81	2			Garage ou abri couvert privatif	
82	2			Logement avec balcon, loggia ou veranda (3 m² minimum)	

83	3			Logement avec terrasse ou jardin privé (8 m² minimum)	Cour intérieure aménagée tolérée
84	4			Logement avec parc ou jardin (50 m² minimum)	200 m² minimum quand il est commun à d'autres logements
85	2			Présence de mobilier de jardin privatif propre et en bon état	
86	2			Mise à disposition d'une plancha extérieure et/ou d'un barbecue extérieur	
87	2			Un équipement léger de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété
88	2			Un équipement aménagé de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété
89	2			Piscine extérieure ou intérieure	Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété
90	2			Piscine extérieure ou intérieure chauffée	Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété
91	1			Existence de rangement(s) pour équipement sportif	Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété. NA si localisation non adaptée
92	2			Logement avec vue paysagère (vue mer, montagne, plaine ou zone urbaine)	
93	3			Logement avec accès immédiat à un environnement offrant la possibilité de faire des activités : nature, culture et sport	Accès situé à 1 km maximum
94	3			Logement avec accès immédiat aux commerces, services et transports en commun	Accès situé à 1 km maximum
103	2			Cadeau de bienvenue à l'arrivée du client	
104	2			Existence d'une boîte à clé ou système équivalent	
108	2			Lits faits à l'arrivée proposés systématiquement par le loueur	
112	2			Adaptateurs électriques	
113	2			Existence d'un site internet ou d'une page internet dédiée au logement	
114	1			Existence d'un site internet ou d'une page internet dédiée au logement en une langue étrangère	
115	2			Animaux de compagnie admis	
117	2			Mise à disposition de télécommande de télévision à grosses touches et de couleurs contrastées	
118	2			Présence d'un siège de douche avec barre d'appui	
119	2			Présence de WC avec barre d'appui	
120	2			Largeur de toutes les portes adaptées	Minimum 0,77 m (passage utile)
122	3			Obtention du label Tourisme et Handicap	
124	1			Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie supplémentaire	Les points se cumulent avec ceux du critère précédent
125	2			Borne de recharge pour les véhicules électriques	
127	1			Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau supplémentaire	Les points se cumulent avec ceux du critère précédent
129	1			Existence d'un composteur	
131	2			Présence de produits d'accueil écologiques dans la salle de bains	
133	3			Obtention d'un label environnemental	Les labels autorisés pour valider le critère sont les labels recommandés par l'ADEME

GRILLE 4 : CRITERES OBLIGATOIRES POUR 4 ETOILES

En plus des critères obligatoires pour 1 étoile, 2 étoiles et 3 étoiles

N° CRITERE	POINTS	OUI	NON	CRITERES DE CLASSEMENT	PRECISIONS
EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS					
9	2			Accès à des chaînes supplémentaires à l'offre de la TNT	
15	3			Le logement est équipé de double vitrage	Ce critère est non applicable en cas d'impossibilité architecturale et/ou impossibilité locale justifiée
19	2			Sèche-linge électrique pour les logements de 6 personnes et plus	Sèche linge privatif obligatoire - Tolérance dans un local privatif extérieur au logement
AMENAGEMENT DES CHAMBRES					
34	2			Interrupteur ou système de commande de l'éclairage centrale près du lit	
EQUIPEMENTS SALLE D'EAU					
40	2			Présence d'une salle d'eau ainsi équipée : - un lavabo avec eau chaude - une douche (dimensions supérieures au standard) et/ou une baignoire (équipée d'une douchette) avec pare-douche (dimensions supérieures au standard ; une baignoire et une douche	Dimensions douche standard : 80 cm x 80 cm Dimensions baignoire standard : 170 cm x 75 cm

52	2			Miroir en pied	
EQUIPEMENTS CUISINE OU COIN CUISINE					
64	1			Vaisselle supplémentaire : 1 coupe à champagne, 1 verre à apéritif par personne	
69	2			Machine à expresso	
72	2			Lave-vaisselle pour les logements à partir de 2 personnes	
ENVIRONNEMENT ET EXTERIEURS					
87	2			Un équipement léger de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété
SERVICES AUX CLIENTS					
103	2			Cadeau de bienvenue à l'arrivée du client	
108	2			Lits faits à l'arrivée proposés systématiquement par le loueur	
112	2			Adaptateurs électriques	
113	2			Existence d'un site internet ou d'une page internet dédiée au logement	
114	2			Existence d'un site internet ou d'une page internet dédiée au logement en une langue étrangère	
GRILLE 4 : CRITERES OTIONNELS POUR 4 ETOILES En plus des critères obligatoires pour 1 étoile, 2 étoiles et 3 étoiles					
2	1 à 5			Surface totale majorée	Bonification de 1 point par tranche de 20 % de surface supp (de 1 à 5 points). Ne sont prises en compte que les superficies existantes sous une hauteur de plafond de 1,80m. Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur. Le critère peut être validé indépendamment du précédent
5	1			Mise à disposition d'un téléphone privatif à l'intérieur du logement	Téléphone en commun non accepté. Sauf impossibilité technique (ex : zones blanches justifiées), alors le critère est non applicable
7	2			Accès internet filaire avec câble fourni	Sauf impossibilité technique (ex : zones blanches justifiées), alors le critère est non applicable
10	1			Possibilité d'accéder à au moins deux chaînes internationales	
12	1			Enceinte connectée	
13	2			Mise à disposition d'un système de lecture de vidéos	Un lecteur DVD ne permet pas de valider ce critère
17	3			Existence d'un système de climatisation et / ou de rafraîchissement d'air en état de fonctionnement	Sauf Saint Pierre et Miquelon et haute montagne (>1000 mètres d'altitude) alors le critère est non applicable. A vérifier par tout moyen
29	2			Matelas haute densité et / ou avec une épaisseur de qualité	La densité doit être supérieure à 30 kg/m3 ou équivalent. L'épaisseur doit être minimum de 21 cm
35	1			Présence d'une prise de courant libre située près du lit	
42	2			Un WC (avec cuvette, abattant, chasse d'eau, dérouleur et poubelle) privatif intérieur au logement indépendant de la salle d'eau	Toilette sèche acceptée
50	2			Sèche-serviettes électrique	
58	2			Plaque vitrocéramique, à induction ou à gaz	
62	2			Hotte aspirante	
67	3			Autocuiseur ou cuit-vapeur ou robot de cuisine multifonctions	
81	2			Garage ou abri couvert privatif	
82	2			Logement avec balcon, loggia ou veranda (3 m² minimum)	
83	3			Logement avec terrasse ou jardin privé (8 m² minimum)	Cour intérieure aménagée tolérée
84	4			Logement avec parc ou jardin (50 m² minimum)	200 m² minimum quand il est commun à d'autres logements
85	2			Présence de mobilier de jardin privatif propre et en bon état	
86	2			Mise à disposition d'une plancha extérieure et/ou d'un barbecue extérieur	
88	2			Un équipement aménagé de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété
89	2			Piscine extérieure ou intérieure	Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété
90	2			Piscine extérieure ou intérieure chauffée	Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété
91	1			Existence de rangement(s) pour équipement sportif	Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété. NA si localisation non adaptée
92	2			Logement avec vue paysagère (vue mer, montagne, plaine ou zone urbaine)	
93	3			Logement avec accès immédiat à un environnement offrant la possibilité de faire des activités : nature, culture et sport	Accès situé à 1 km maximum

94	3			Logement avec accès immédiat aux commerces, services et transports en commun	Accès situé à 1 km maximum
104	2			Existence d'une boîte à clé ou système équivalent	
115	2			Animaux de compagnie admis	
117	2			Mise à disposition de télécommande de télévision à grosses touches et de couleurs contrastées	
118	2			Présence d'un siège de douche avec barre d'appui	
119	2			Présence de WC avec barre d'appui	
120	2			Largeur de toutes les portes adaptées	Minimum 0,77 m (passage utile)
122	3			Obtention du label Tourisme et Handicap	
124	1			Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie supplémentaire	Les points se cumulent avec ceux du critère précédent
125	2			Borne de recharge pour les véhicules électriques	
127	1			Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau supplémentaire	Les points se cumulent avec ceux du critère précédent
129	1			Existence d'un composteur	
131	2			Présence de produits d'accueil écologiques dans la salle de bains	
133	3			Obtention d'un label environnemental	Les labels autorisés pour valider le critère sont les labels recommandés par l'ADEME

GRILLE 5 : CRITERES OBLIGATOIRES POUR 5 ETOILES
En plus des critères obligatoires pour 1 étoile, 2 étoiles, 3 étoiles et 4 étoiles

N° CRITERE	POINTS	OUI	NON	CRITERES DE CLASSEMENT	PRECISIONS
EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS					
10	1			Possibilité d'accéder à au moins deux chaînes internationales	
12	1			Enceinte connectée	
13	2			Mise à disposition d'un système de lecture de vidéos	
EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS					
17	3			Existence d'un système de climatisation et/ou de rafraîchissement d'air en état de fonctionnement	Sauf pour la haute montagne (> à 1000 mètres d'altitude) alors le critère est non applicable
EQUIPEMENTS SALLE D'EAU					
42	2			WC (avec cuvette, abattant, chasse d'eau, dérouleur et poubelle) privatif intérieur au logement indépendant de la salle d'eau	Toilette sèche acceptée
50	2			Sèche-serviettes électrique	

GRILLE 5 : CRITERES OPTIONNELS POUR 5 ETOILES
En plus des critères obligatoires pour 1 étoile, 2 étoiles, 3 étoiles et 4 étoiles

2	1 à 5			Surface totale majorée	Bonification de 1 point par tranche de 20 % de surface supp (de 1 à 5 points) Ne sont prises en compte que les superficies existantes sous une hauteur de plafond de 1,80m. Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur Le critère peut être validé indépendamment du précédent
5	1			Mise à disposition d'un téléphone privatif à l'intérieur du logement	Téléphone en commun non accepté. Sauf impossibilité technique (ex : zones blanches justifiées), alors le critère est non applicable
7	2			Accès internet filaire avec câble fourni	Sauf impossibilité technique (ex : zones blanches justifiées), alors le critère est non applicable
29	2			Matelas haute densité et / ou avec une épaisseur de qualité	La densité doit être supérieure à 30 kg/m3 ou équivalent. L'épaisseur doit être minimum de 21 cm
35	1			Présence d'une prise de courant libre située près du lit	
58	2			Plaque vitrocéramique, à induction ou à gaz	
62	2			Hotte aspirante	
67	3			Autocuiseur ou cuit-vapeur ou robot de cuisine multifonctions	
81	2			Garage ou abri couvert privatif	
82	2			Logement avec balcon, loggia ou veranda (3 m² minimum)	
83	3			Logement avec terrasse ou jardin privé (8 m² minimum)	Cour intérieure aménagée tolérée
84	4			Logement avec parc ou jardin (50 m² minimum)	200 m² minimum quand il est commun à d'autres logements
85	2			Présence de mobilier de jardin privatif propre et en bon état	

86	2		Mise à disposition d'une plancha extérieure et/ou d'un barbecue extérieur	
88	2		Un équipement aménagé de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété
89	2		Piscine extérieure ou intérieure	Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété
90	2		Piscine extérieure ou intérieure chauffée	Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété
91	1		Existence de rangement(s) pour équipement sportif	Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété. NA si localisation non adaptée
92	2		Logement avec vue paysagère (vue mer, montagne, plaine ou zone urbaine)	
93	3		Logement avec accès immédiat à un environnement offrant la possibilité de faire des activités : nature, culture et sport	Accès situé à 1 km maximum
94	3		Logement avec accès immédiat aux commerces, services et transports en commun	Accès situé à 1 km maximum
104	2		Existence d'une boîte à clé ou système équivalent	
115	2		Animaux de compagnie admis	
117	2		Mise à disposition de télécommande de télévision à grosses touches et de couleurs contrastées	
118	2		Présence d'un siège de douche avec barre d'appui	
119	2		Présence de WC avec barre d'appui	
120	2		Largeur de toutes les portes adaptées	Minimum 0,77 m (passage utile)
122	3		Obtention du label Tourisme et Handicap	
124	1		Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie supplémentaire	Les points se cumulent avec ceux du critère précédent
125	2		Borne de recharge pour les véhicules électriques	
127	1		Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau supplémentaire	Les points se cumulent avec ceux du critère précédent
129	1		Existence d'un composteur	
131	2		Présence de produits d'accueil écologiques dans la salle de bains	
133	3		Obtention d'un label environnemental	Les labels autorisés pour valider le critère sont les labels recommandés par l'ADEME



**Alors ?
A combien d'étoiles pouvez-vous
prétendre ?**